

## Déclaration française sur le point 2 : adoption de l'agenda

Madame la présidente,

Merci pour vos mots,

La France soutient les déclarations prononcées par le Royaume-Uni au nom des 43 délégations signataires de la demande d'ajout de ce point supplémentaire à l'agenda.

La France s'est jointe à cette initiative de demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour intitulé "Assistance et soutien au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine", parce qu'il est question d'assistance à un pays voisin qui voit disparaître son patrimoine culturel et son système de propriété intellectuelle.

Cette demande a été effectuée dans le respect des règles de procédure de l'OMPI.

L'OMPI peut apporter une assistance et juridique liée à l'écosystème de la propriété intellectuelle. Elle doit le faire car l'AGNU a appelé l'ensemble du système multilatéral à apporter à l'Ukraine l'assistance dont celui-ci a besoin. Elle doit faire dans le cadre de son mandat. Cette assemblée est bien le lieu où doit être conduite cette discussion. Madame la présidente, pour ces raisons, la France demande l'adoption de l'intégralité de l'ordre du jour consolidé, tel qu'il a été publié par l'OMPI.

Je vous remercie